

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70015

Objet

Subvention exceptionnelle
à l'Association sportive
du Lycée Mixte ; parti-
cipation aux championnats
de France scolaires de
Volley-ball.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

L'équipe de volley-ball de l'Association Sportive
du Lycée Mixte, a été qualifiée pour participer les 23, 24 et
25 Mars aux Championnats de France scolaires qui se sont déroulés
à MACON.

Pour permettre le déplacement de cette équipe, des
frais assez importants ont été engagés; la Commission des Sports
du 13 Avril 1970 a proposé d'attribuer à cette Association
sportive, une subvention exceptionnelle de 1 000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande présentée par M. MAURIN, proviseur du Lycée
sollicitant de la Ville une subvention exceptionnelle
pour permettre le déplacement à MACON, les 23, 24 et
25 Mars, aux championnats de France Scolaires, de
l'équipe de volley-ball.
- Vu les propositions faites par la Commission des sports
du 13 Avril 1970,

•/•••

DECIDE :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 1 000 Frs à l'Association Sportive du Lycée, en vue de permettre de résorber une partie des frais occasionnés par le déplacement à MACON de l'équipe de volley-ball aux Championnats de France Scolaires qui se sont déroulés les 23, 24 et 25 Mars.
- d'imputer la dépense au Chapitre 945 - Art. 657 "crédits réservés".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM.les Membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 30 AVR. 1970

Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in blue ink.



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

M. MATRAS.